

**Communiqué de
presse**

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite de l'inscription de la grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont-d'Arc (Ardèche) sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.



Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des patrimoines
Christine de Rouville
01 40 15 35 84
christine.de-rouville@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

La grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet, a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ce 22 juin 2014, par le Comité du patrimoine mondial réuni à Doha au Qatar au cours de sa 38ème session.

Présentée au titre des biens culturels, la grotte Chauvet est un site majeur de l'humanité. Elle abrite un ensemble de plus de 1 000 dessins qui se développe sur plus de 400 mètres représentant des figures humaines ou animales réalisées à l'époque aurignacienne, il y a plus de 36 000 ans. Cette création est non seulement la plus ancienne connue de notre histoire, mais constitue également un chef-d'œuvre esthétique où l'inventivité s'allie à une parfaite maîtrise technique.

La grotte Chauvet fournit à la recherche scientifique une matière exceptionnelle pour la connaissance des hommes de ce temps et à l'art un joyau dont la puissance émotionnelle est aussi forte aujourd'hui qu'au temps de sa conception.

Un espace de restitution de la grotte situé à proximité de l'original, à Vallon-Pont-d'Arc, permettra au printemps 2015 au public de découvrir la splendeur de cette grotte découverte le 18 décembre 1994 par Jean-Marie Chauvet, Eliette Brunel et Christian Hillaire.

Cette nouvelle inscription porte à 39 le nombre de biens culturels et naturels français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Paris, le 22 juin 2014